

SALAIRES INDICATIFS – ENGAGEMENTS HEBDOMADAIRES

LES MÉTIERS DE LA POSTPRODUCTION

40 HEURES PAR SEMAINE

Les salaires mentionnés sont des salaires indicatifs. Recommandés par la branche, ils représentent une rémunération équitable pour les prestations fournies dans les différents métiers. Les salaires indicatifs peuvent être négociés vers le haut et le bas. Il s'agit alors de tenir compte des spécificités de chaque projet.

Niveaux salariaux

1 année d'expérience professionnelle = au moins 100 jours de travail par année civile

- 1: 1 à 3 ans d'expérience dans la fonction
- 2: 4 à 6 ans d'expérience dans la fonction
- 3: dès 7 ans d'expérience dans la fonction

	1	2	3
Catégorie I			
Monteur.euse	1'840	2'105	2'390
Catégorie II			
–	–	–	–
Catégorie III			
Chef.fe monteur.euse son / Designer sonore Mixeur.euse	1'655	1'890	2'150
Catégorie IV			
Supervision postproduction	1'485	1'700	1'930
Catégorie V			
Monteur.euse son	1'435	1'645	1'865
Catégorie VI			
Assistant.e montage	1'335	1'525	1'735
Catégorie VII			
–	–	–	–
Catégorie VIII			
–	–	–	–